Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260422-DLIB_20260418-DE

COMMUNE DE PLUGUFFAN

Extrait du registre des délibération du conseil municipal

Séance du 22 avril 2026
Délibération n° 2026-04-18
Domaine d'intervention : 7.1
Nomenclature « Actes »
Nombre de conseillers en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux avril, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de PLUGUFFAN, régulièrement convoqué le seize avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LINCOT, Maire.

Étaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de Madame Sabrina GUEGAN.

Madame Sabrina GUEGAN a donné procuration à Madame Claire JESTIN.

Monsieur Bruno DOLOU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : **Adoption du budget primitif 2026 du budget principal de la commune.**

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2311-1, L 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2023-10-13 en date du 19 octobre 2023 adoptant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 et conservant un vote au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ;

VU le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026 qui s'est tenu le 05 mars 2026 sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2026 ;

VU le rapport de présentation du projet de budget primitif 2026 et la maquette budgétaire du budget primitif de la commune, communiqués à chacun des conseillers le 09 avril 2026 ;

VU la délibération n° 2026-04-13 en date du 22 avril 2026 adoptant le règlement budgétaire et financier de la commune ;

Considérant le projet de budget primitif 2026 du budget principal de la commune, examiné lors de la réunion de la commission « Finances et affaires générales » le 09 avril 2026 ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » ;

Entendu l'exposé de Monsieur Dominique LE CORRE, adjoint au maire ;

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260422-DLIB_20260418-DE

Après en avoir délibéré,
A la majorité des suffrages exprimés (pour : 21 ; contre : 6 ; abstention : 0),

- **ADOPTE**, au niveau du chapitre, le budget primitif 2026 de la commune, tel qu'il figure dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération, et arrêté pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes, aux montants de :
  - 4 800 220,47 euros en section de fonctionnement,
  - 3 996 423,11 euros en section d'investissement.

Le Maire,

Pascal LINCOT